

l'on compte qu'il se sera rendu du depuis à *Venise*, à l'occasion du Carnaval.

L'Hôpital des François est établi à *Aix*, mais ne suffisant pas pour le nombre de malades qui se trouvent dans leur Armée, ils en ont établi deux autres à *Toulon* & à *Orange*, qui se remplissent actuellement comme celui de la première de ces Villes.

M I L A N.

I. Les Négocians des principales Villes de ce Duché ont présenté au Comte de Harrach une Requête, par laquelle ils lui ont fait connoître qu'il ne leur étoit pas possible de se passer du commerce avec l'Etat de *Genes*; qu'ainsi ils supplioient qu'on leur permit de tirer des Etats de cette République, les marchandises dont ils avoient indispensablement besoin, & qu'ils se soumettoient du reste à toutes les règles que l'on jugeroit à propos d'établir pour empêcher que ce commerce ne procurât aux Genoïs l'occasion de se pourvoir de choses dont ils avoient besoin pour continuer la guerre. Le Comte de Harrach ayant jugé qu'il n'y avoit point d'inconvénient de consentir à l'objet de cette Requête, la demande de ces Négocians leur a été accordée, moyennant qu'ils eussent soin de se pourvoir de Passeports convenables pour prévenir la contrebande. Ainsi le commerce interrompu a repris la vigueur qu'il avoit auparavant.

II. Les ôtages Genoïs qu'on a transportés à *Milan*, à la sortie de *Genes* des troupes de l'Impératrice-Reine, sont toujours bien gardés; & pour ce les Genoïs refusent de relâcher les prisonniers Impériaux, à moins que ces ôtages ne soient aussi traités sur le pied de prisonniers, & par conséquent relâchés comme ceux-là.